

---

Le 6 février 2024

Procès-verbal d'une assemblée publique de consultation tenue le mardi 6 février 2024 sur les 19h50 en la salle du conseil municipal située au 930, rue du Centre à Saint-Jude conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

L'assemblée est présidée par Madame la mairesse suppléante Anolise Brault.

Participent également à cette dernière, Madame la conseillère Jacynthe Potvin ainsi que messieurs les conseillers Francis Grégoire et Richard Hébert.

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Julie Clément, est également présente.

Madame la mairesse suppléante déclare la présente assemblée publique de consultation ouverte.

**PROJET DE RÈGLEMENT 551-2024 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 434-2006 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE**

La présente assemblée publique de consultation porte sur l'adoption, par le conseil municipal, du projet de règlement numéro 551-2024 amendant le règlement 434-2006 intitulé règlement de zonage de la municipalité de Saint-Jude.

Madame la mairesse suppléante présente et explique le projet adopté par le conseil municipal et la procédure avant l'adoption du règlement qui est précédée par une approbation référendaire.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il n'y a pas eu de questions.

**CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

La consultation étant terminée, madame le maire déclare close la présente assemblée à 19h59.

---

Julie Clément,  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

---

Anolise Brault,  
Mairesse suppléante

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le mardi 6 février 2024 à 20h00 au centre communautaire, sis au 930 rue du centre à Saint-Jude.

Sont présents : Madame la conseillère Jacynthe Potvin

Et messieurs les conseillers Francis Grégoire  
Richard Hébert

Formant un non-quorum sous la présidence de Madame la mairesse suppléante Anolise Brault.

Est également présent Madame Julie Clément, directrice générale et greffière - trésorière.

Madame le maire Annick Corbeil est absente.

Messieurs les conseillers Sylvain Lafrenaye et Pierre Letendre sont absents.

---

#### **1.01 CONSTATATION DU QUORUM ET DÉCLARATION D'OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la mairesse suppléante constate qu'il y a absence de quorum requis pour la tenue de la séance ordinaire.

Conformément à l'article à l'article 155 du code municipal du Québec (C-27.1 art.155), lorsqu'il y a absence de quorum, deux membres du conseil présents peuvent ajourner la séance d'une heure après que le défaut de quorum ait été constaté.

À 21h, Monsieur Richard Hébert, conseiller #4, mentionne que le quorum requis n'est toujours pas atteint.

Les membres du conseil présents conviennent que la séance ordinaire soit ajournée et que les points à l'ordre du jour soient reportés à la séance extraordinaire qui aura lieu lundi 19 février 2024 à 20h00.

---

Anolise Brault,  
Mairesse suppléante

---

Julie Clément,  
Directrice générale et  
greffière-trésorière